



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

---

**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**72<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 27 septembre 2012**

UNIDROIT 2012  
AG/Comm. Finances (72) 6  
Original: anglais/français  
septembre 2012

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Description de l'état des arriérés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

## ANNEXE

**CONTRIBUTIONS A UNIDROIT POUR 2011 ET LES EXERCICES FINANCIERS  
PRECEDENTS EN EURO  
RESTANT A PAYER AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2012**

	<b>1999-2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>TOTAL</b>
Bolivie <sup>1</sup>	79.635,00	12.250,00	12.250,00	12.250,00	116.385,00
Grèce <sup>2</sup>	-	-	-	26.950,00	26.950,00
Iran <sup>3</sup>	-	-	-	12.250,00	12.250,00
Nigéria <sup>4</sup>	-	12.250,00	12.250,00	12.250,00	36.750,00
Pakistan <sup>5</sup>	-	-	-	13.839,00	13.839,00
Serbie <sup>6</sup>	-	-	12.250,00	12.250,00	24.500,00
<b>Total</b>	79.635,00	24.500,00	36.750,00	89,789.00	230.674,00

<sup>1</sup> La situation de cet Etat membre et les propositions du Secrétariat pour traiter des problèmes causés par les arriérés accumulés au fil des années font l'objet d'un autre document (voir AG/Comm. Finances (72) 7). La Bolivie doit actuellement à UNIDROIT un peu plus de neuf années de contributions statutaires (sans compter 2012).

<sup>2</sup> La Grèce doit actuellement une année de contribution statutaire (sans compter 2012).

<sup>3</sup> La République islamique d'Iran doit actuellement deux années de contributions statutaires (sans compter 2012).

<sup>4</sup> Le Nigéria a réglé tous ses arriérés en 2005, sans toutefois avoir versé sa contribution statutaire pour cette même année. Depuis, il n'a effectué aucun paiement en 2006, a versé deux années d'arriérés en 2007, n'a pas fait de versement en 2008, a réglé les deux années précédentes (mais pas l'année en cours) en 2009 et n'a effectué aucun paiement en 2010. Le Nigéria doit actuellement à UNIDROIT trois années de contributions statutaires (sans compter 2012).

<sup>5</sup> Le montant dû par le Pakistan représente la différence résiduelle entre les contributions dues et les paiements effectués depuis l'exercice financier 1997. Sauf en 1997, 2000 et 2004, le Pakistan a toujours effectué des paiements annuels, bien que rarement équivalents au montant de sa contribution. Actuellement, le Pakistan doit à UNIDROIT un peu plus qu'une année de contribution statutaire (sans compter 2012).

<sup>6</sup> La Serbie doit actuellement deux années de contributions statutaires (sans compter 2012).